



N° 160916-2022/1-ACTS/DDET

Date du : 27 octobre 2022

Rapport de présentation

OBJET : délibération relative à un programme de professionnalisation des acteurs du tourisme en province Sud

PJ : un projet de délibération

Dans le cadre de la mise en place des actions préconisées par les Ateliers du Tourisme restitués en fin 2016, la province Sud a financé et coordonné un programme de professionnalisation des acteurs du tourisme sur trois ans, nommé PPAT, pour améliorer les services et l'offre touristique proposés aux visiteurs.

Pour cela, il a été mené un diagnostic sur le développement de toutes les spécificités propres à l'industrie touristique, à ses évolutions auprès de l'ensemble des filières (hébergement, restauration, activités et services) et prestataires touristiques participant au développement touristique des régions de la province sud.

Après une dernière enquête auprès de ces acteurs de territoire pour s'assurer que les modules de formation soient bien adaptés aux besoins des professionnels du tourisme et que ces derniers soient réellement impliqués dans la démarche, la province Sud a construit un programme triennal et lancé le PPAT en juillet 2018.

Les acteurs du tourisme accèdent à ce programme de formation par une application numérique d'inscription en ligne développée par la direction des services informatiques (DSIN) de la province Sud. Cet outil très fonctionnel permet également la gestion administrative du programme de formation et le recueil de statistiques.

L'agilité de ce programme permet de répondre parfaitement aux besoins évolutifs des professionnels et de l'adapter au fil des années en offrant de nouveaux formats et accompagnements individualisés. L'offre couvre un champ très vaste de formations telles que l'utilisation des nouveaux outils numériques, la promotion d'une offre touristique plus durable et responsable, la construction d'une stratégie marketing...

À ce jour, ce programme comptabilise 1810 inscriptions ; un nombre important de prestataires et professionnels du tourisme publics et privés se sont appropriés le dispositif et sollicitent ses formations.

Il avait été envisagé de mettre en place un PPAT juste pour une durée de 3 années, mais au regard de son succès auprès des professionnels, et du constat que les entreprises touristiques ont encore besoin de ce programme qui a su s'adapter tant sur le contenu que sur la forme, il a été décidé de le pérenniser.

Le retour bénéfique de ces formations dans l'évolution de l'offre touristique en province Sud est incontestable. Enfin, dans cette période de relance post-COVID, ce dispositif est aussi une réponse adéquate au besoin d'accompagnement des entreprises.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.